

Commission Thématique « Amélioration des connaissances et partage de la ressource »

Mardi 13 février 2024

14h00 à 16h30

à Wallers



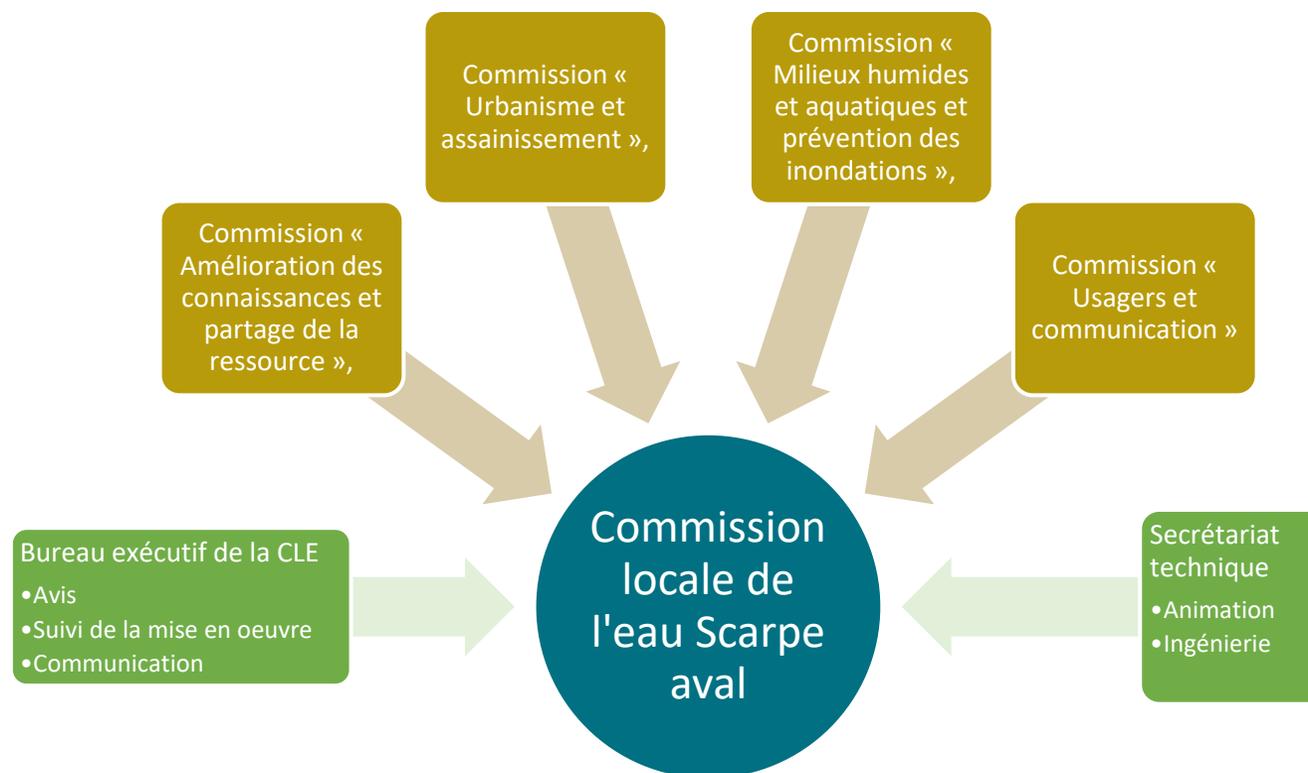
Ordre du jour

- 1. Rappel du contexte**
- 2. Présentation de l'étude hydrogéologique relative à l'estimation des volumes mobilisables provisoires annuels sur le bassin Artois Picardie**
- 3. Questions**

Ordre du jour

- 1. Rappel du contexte**
- 2. Présentation de l'étude hydrogéologique relative à l'estimation des volumes mobilisables provisoires annuels sur le bassin Artois Picardie**
- 3. Questions**

La mise en œuvre du SAGE (plan d'action)



La mise en œuvre du SAGE (plan d'action)

Présidents des commissions thématiques

Rôles principaux : portage politique sur les thématiques, animation de débats, présence aux commissions thématiques (fréquences selon actualités), vice-présidents de la CLE, transversalité au bureau.

Commission « Amélioration des connaissances et partage de la ressource » :

- M. Michel DUPONT

Commission « Urbanisme et assainissement » :

- M. Jean-Luc DETAVERNIER

Commission « Milieux humides et aquatiques et prévention des inondations » :

- M. Jean-François DALY

Commission « Usagers et communication » :

- M. Jean-Michel MICHALAK

La mise en œuvre du SAGE (plan d'action)

Commission « Amélioration des connaissances et partage de la ressource »

- Volet n°1 - Amélioration de la connaissance sur les eaux superficielles et souterraines
- Volet n°2 - Modalités de partage de la ressource de la nappe de la Craie

Commission « Urbanisme et assainissement »

- Volet n°3 – Urbanisme
- Volet n°4 - Assainissement

Commission « Milieux humides et aquatiques et prévention des inondations »

- Volet n°5 - Gestion des cours d'eau et milieux aquatiques associés et lutte contre les inondations
- Volet n°6 - Protocole de gestion des ouvrages hydrauliques
- Volet n°7 - Milieux humides à restaurer

Commission « Usagers et communication »

- Volet n°8 - Pratiques agricoles
- Volet n°9 - Industries et artisans
- Volet n°10 - Sensibilisation des jeunes et des habitants

Les « urgences »

Commission « Amélioration des connaissances et partage de la ressource »

- Volet n°1 - Amélioration de la connaissance sur les eaux superficielles et souterraines
- Volet n°2 - Modalités de partage de la ressource de la nappe de la Craie

Commission « Urbanisme et assainissement »

- Volet n°3 - Mettre en œuvre les mesures 31, 32 du SAGE Scarpe aval (et ainsi la mesure B-2.3 du SDAGE) :
- Volet n°4 -

Commission « M → Lancer une étude sur la définition d'un Volume maximal prélevable dans la nappe de la Craie (dynamique inter-SAGE, lien avec les SCoT et la loi climat-résilience, mise en place d'une clé de répartition par usages)

- Volet n°5 - inondation
- Volet n°6 - Protocoles de gestion des ouvrages hydrauliques
- Volet n°7 - Milieux humides à restaurer

Commission « Usagers et communication »

- Volet n°8 - Pratiques agricoles
- Volet n°9 - Industries et artisans
- Volet n°10 - Sensibilisation des jeunes et des habitants

Mesure en lien avec le Plan eau



Mesure 10: Des objectifs chiffrés de réduction des prélèvements seront définis dans les documents de gestion de l'eau à l'échelle des 1100 sous bassins du pays, à savoir les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE). A l'occasion de leurs révisions, tous les SAGE intégreront des trajectoires de prélèvement alignées avec les scénarios prospectifs. **Dès 2027**

Mesure 33: Chaque sous-bassin versant sera doté d'une instance de dialogue (CLE) et d'un projet politique de territoire organisant le partage de la ressource. **D'ici 2027**

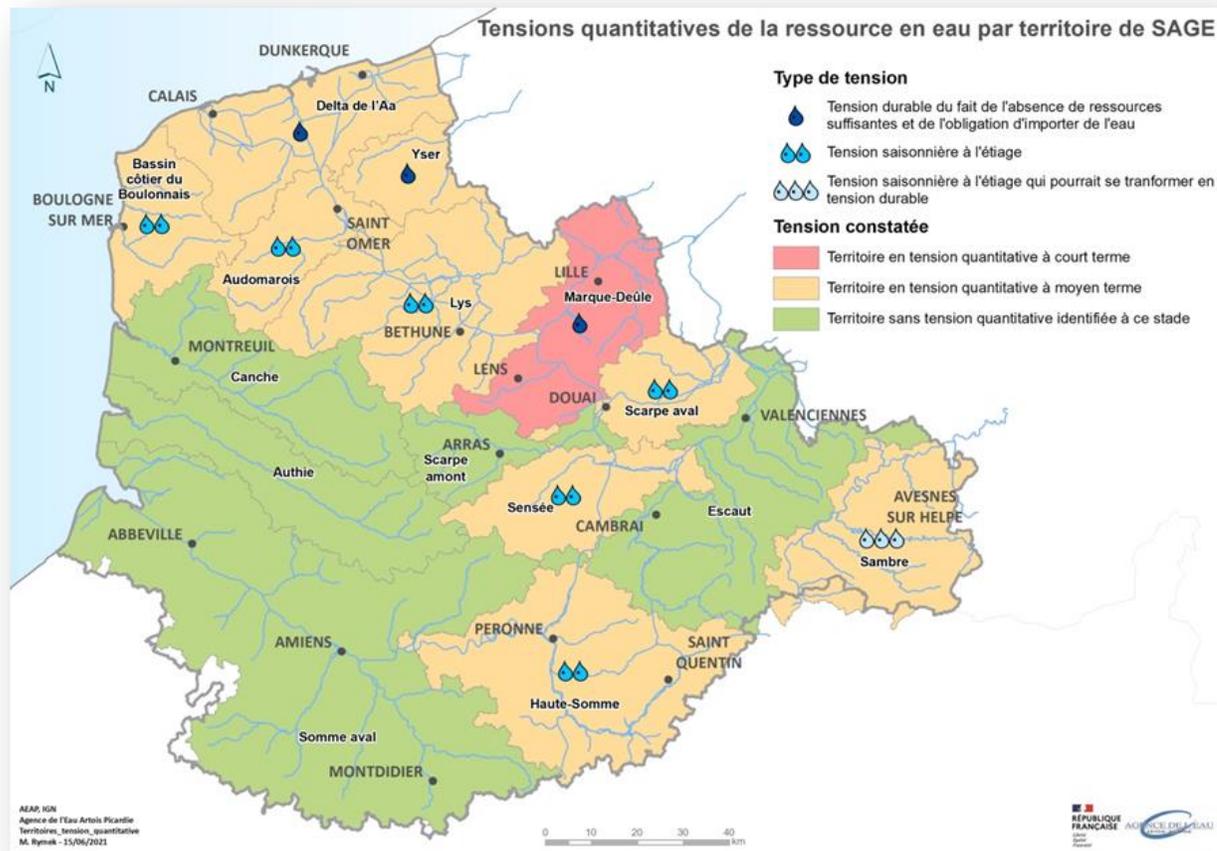
Mesure 34: Les SAGE seront modernisés (fonctionnement simplifié des commissions locales de l'eau et portée du règlement conforté) et encouragés à définir des priorités d'usage de la ressource en eau ainsi que la répartition de volumes globaux de prélèvement par usage. **Dès 2023**



*Réalisation d'une étude hydrogéologique
relative à l'estimation des volumes
prélevables provisoires annuels et si
possible, en période de basses eaux*



Disposition B-2.3 du SDAGE : Définir un volume disponible



Les SAGE sont invités à définir leurs volumes disponibles par sous bassin et proposer une répartition par usages.

Si le volume disponible est inférieur ou proche des besoins du territoire à court ou moyen terme, et ***a minima*** pour les territoires identifiés en tension quantitative à l'issue de l'étude sur la vulnérabilité quantitative de la ressource en eau sur le bassin Artois Picardie ... les CLE des SAGE engagent la démarche suivante avant l'échéance du présent SDAGE :

- Mise en place d'une structure de concertation entre les différents acteurs et usagers concernés ;
- **Réalisation d'un diagnostic** ;
- Elaboration concertée et partagée d'un plan d'actions et de règles de gestion des prélèvements.



Etude HMUC

- Décrire les **fluctuations** des débits des cours d'eau et des hauteurs de nappe dans le temps **AVEC** et **SANS** prélèvements
- Estimer les **besoins des milieux aquatiques** au cours du cycle hydrologique
- Identifier les **usages anthropiques** de la ressource, quantifier les prélèvements actuels et futurs,
- Prédire par modélisation l'évolution de la disponibilité de la ressource dans une perspective de **changement climatique**

HYDROLOGIE

MILIEUX

USAGES

CLIMAT

Etude estimation Volumes mobilisables (Etude MO AEAP/AMO BRGM réalisée par ANTEA)

- 6 SAGE prioritaires : Delta de l'Aa, Lys, Yser, Scarpe aval, Sensée et Haute-Somme
- 8 autres SAGE : Boulonnais, Canche, Authie, Somme aval, Marque-Deule, Scarpe amont, Escaut et Sambre

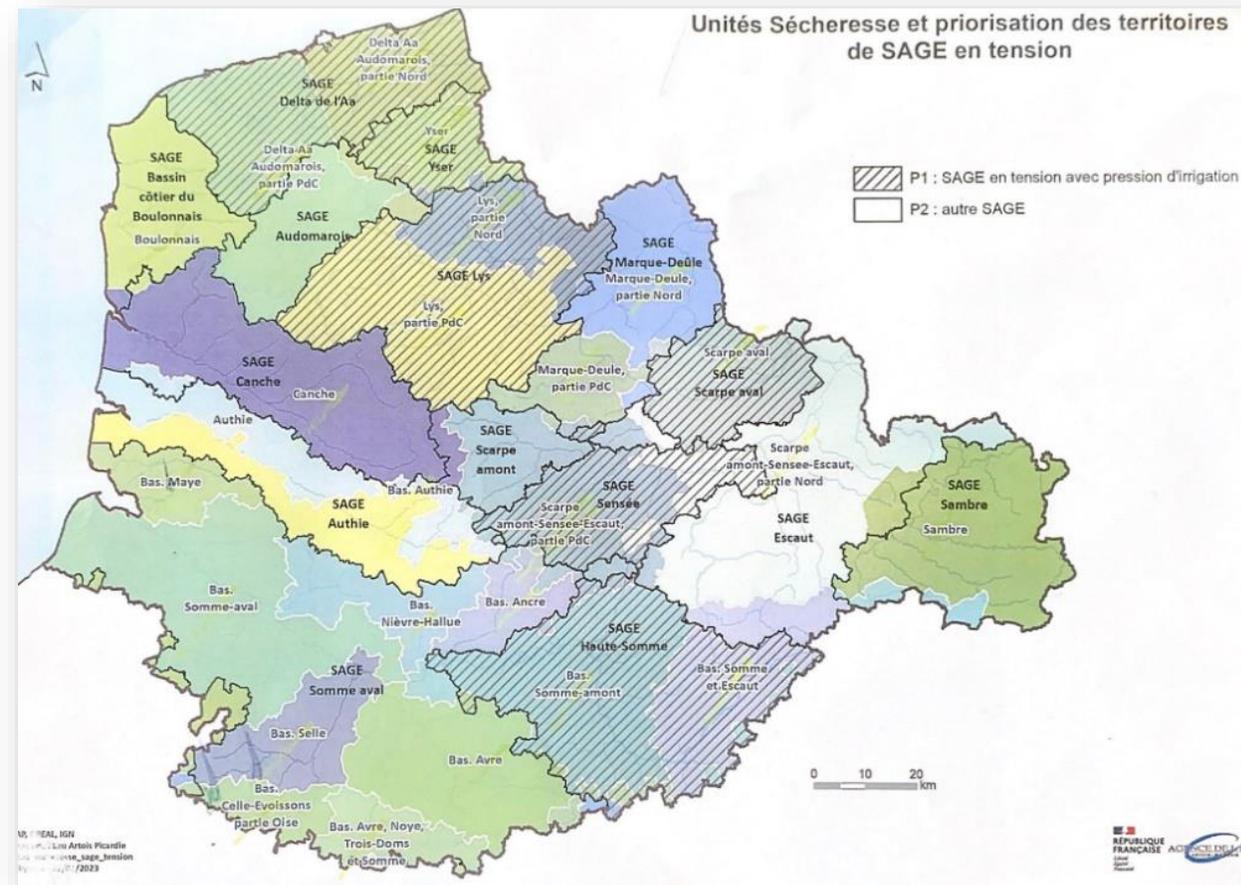
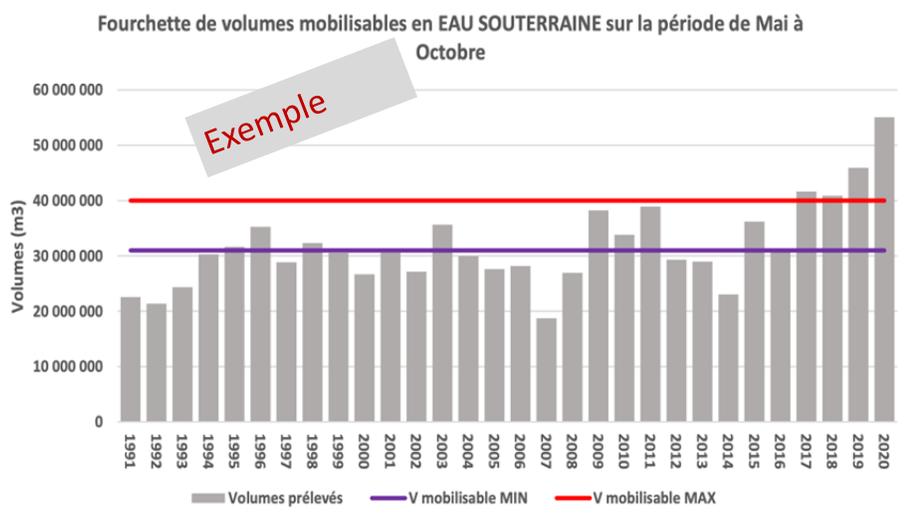
Limites de l'exercice

- Basé sur analyse historique, pas de prospective du CC
- Méthode non adaptée sur nappes captives et de recharge extérieure
- Extrapolations à l'échelle des zones d'alerte liées à des manques de données de suivi

Approche qualitative consistant à faire le lien entre volumes prélevés, impacts et recharge hivernale => **gamme de valeurs pour encadrer l'incertitude**

« On considérera qu'un volume prélevé est acceptable si on ne note pas de tendances d'évolution à la baisse, et/ou nombre de dépassements des seuils plus importants, et/ou augmentation de la durée des niveaux bas (sous les seuils) »

Première estimation des volumes prélevables provisoires → utiliser le terme de **mobilisable** car ne répond pas au décret



Préfet de bassin a demandé à la profession agricole d'adopter une gestion volumétrique de ses besoins en irrigation pour **début 2024** !

METHODE GLOBALE

- Evaluer la **recharge (hivernale) des nappes** selon plusieurs méthodes (*Gardenia, Espere, SIM2*) ;
- Déterminer et analyser des **indicateurs hydrologiques** (seuils) sur un historique de 30 ans pour identifier la disponibilité de la ressource en eau en étiage ;
- ➔ Mettre en regard les prélèvements avec la recharge et les indicateurs = fournir une « fourchette » de volume prélevable



La présente étude est un « état des lieux » **provisoire**, à compléter par une démarche HMUC (menée par les SAGE).



➔ Les SAGE devront faire une étude plus poussée en prenant en compte les **analyses du milieu** (DMB) et l'impact du **changement climatique** sur la recharge future.

2023-2024

Début 2024 → 2027

Mi 2024 → 2026/2027

Etude ANTEA : MO AEAP

- Recueil des données Pz, hydro, analyse statistique des chroniques
- Calculs de recharge selon différentes méthodes : Gardenia, SIM2...
- Données prélèvements sur 1991-2021
- Analyse des impacts : dépassements de seuils, assecs, solde piézo...
- Identification des données manquantes et propositions de suivis complémentaires pour HMUC

Fourchette de volume mobilisable basé sur analyse historique → aide à la décision pour Services de l'Etat pour déterminer les volumes dédiés à l'irrigation dans l'AOb sécheresse en 2024

[Lien vers guide PTGE 2022](#)

Etudes HMUC : MO SAGES

Prestataire HMUC :

- Hydrologie : données ANTEA + jaugeages, campagnes Pz
- Milieux : mesures de débits, suivis milieux, profils en long des cours d'eau, côte, largeur ... (prévoir options ds marché HMUC) → DMB
- Usages : compléments sur plvts, rejets, projection des usages
- Climat : Scénario GIEC 8,5, données GIEC 2024 et explore 2

SAGE :

- Fourniture des données ANTEA + prestataire HMUC au BRGM : éléments pour affiner le modèle sur le SAGE
- Élaboration des scénarios à modéliser

Volume prélevable (décret 2021-795) pouvant être prélevé 8 années sur 10 en période de basses eaux dans le milieu naturel en respectant le bon fonctionnement des milieux aquatiques

MO SAGE :
Répartition par usage
Règles de gestion dans le règlement du SAGE

Modélisation BRGM : MO AEAP

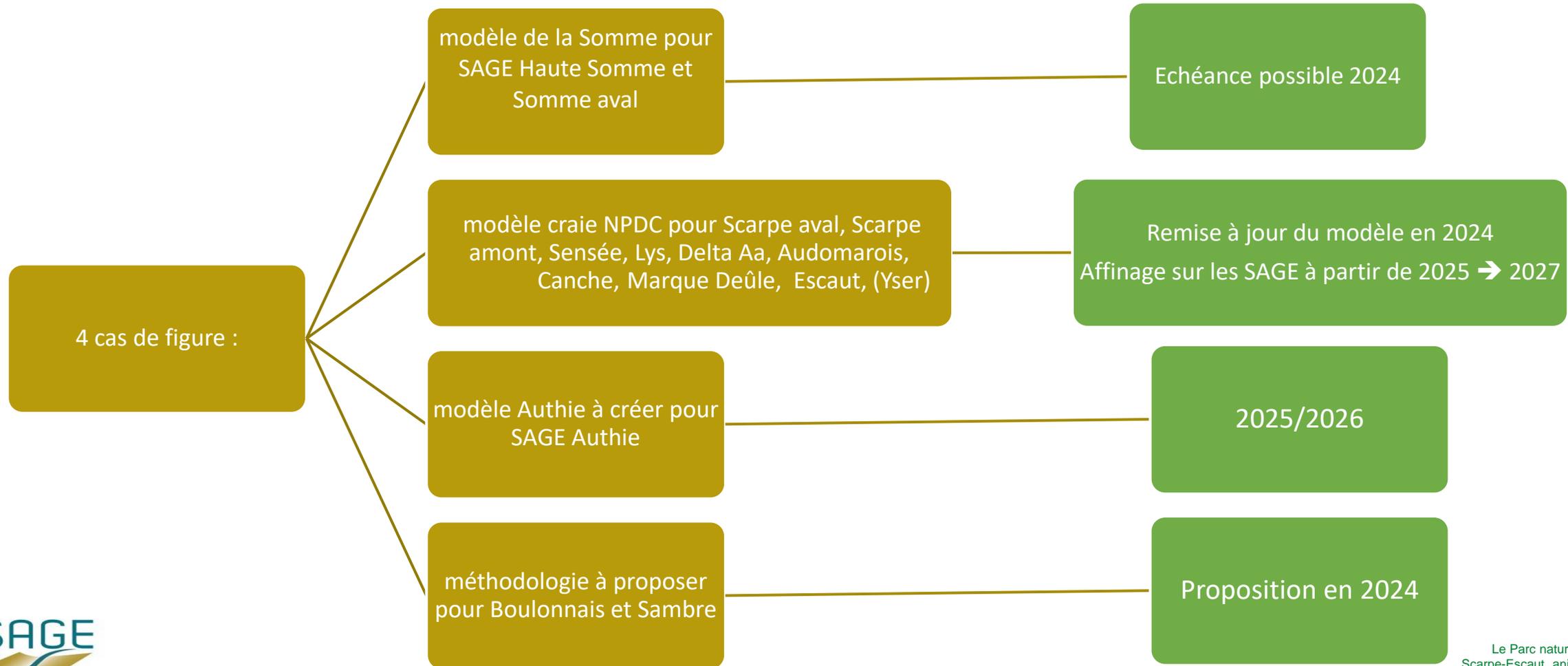
- Remise à niveau globale du modèle sur le bassin
- Affinage sur les SAGES de la craie au fur et à mesure des études HMUC
- Modélisation des scénarios sur chaque SAGE
- Détermination des volumes prélevables

Mission du BRGM

Utilisation de modèles maillés sur la nappe de la craie pour modéliser différents scénarios sur les SAGE incluant des conditions climatiques et de prélèvements actuelles et futures

Phase de remise à jour ou création de modèles

Phase d'affinage et d'utilisation du modèle SAGE/SAGE



Ordre du jour

1. Rappel du contexte
2. **Présentation de l'étude hydrogéologique relative à l'estimation des volumes mobilisables provisoires annuels sur le bassin Artois Picardie**
3. Questions

Ordre du jour

1. Rappel du contexte
2. Présentation de l'étude hydrogéologique relative à l'estimation des volumes mobilisables provisoires annuels sur le bassin Artois Picardie
3. Questions

Merci de votre attention

Prochains rdv :

- **Présentation du CARE prochainement**
- **Visite STEP**
- **Journée grand public « eau et sol »**
- **6 décembre à 9h30: CLE à Landas**

sage@pnr-scarpe-escaut.fr

03 27 19 19 70

